

# RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

\*\*\*\*\*



## MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME

\*\*\*\*\*

---

---

### DOCUMENT DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES DEPENSES DPPD 2020 – 2022

---

---

Septembre 2019

# Plan

LISTE DES ABREVIATIONS 2

LISTE DES TABLEAUX 3

LISTE DES FIGURES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION 4

I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR 5

1.1.	DIAGNOSTIC GLOBAL DU SECTEUR .....	5
1.1.1.	<i>Performances techniques</i> .....	5
1.1.1.1.	Sous-secteur de la Pêche .....	5
1.1.1.1.1.	Filière Pêche maritime .....	5
1.1.1.1.2.	Filière Pêche Continentale.....	7
1.1.1.2.	Sous-secteur de l'aquaculture .....	7
1.1.1.3.	Sous-secteur des Transports maritimes .....	8
1.1.2.	<i>Taux d'exécution financière (rappel des résultats financiers par programme et par nature de dépenses sur les trois dernières années)</i> .....	9
1.1.3.	<i>Défis et Contraintes</i> .....	9
1.2.	ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU SECTEUR.....	11
1.2.1.	<i>Orientations et Vision</i> .....	11
1.2.2.	<i>Objectifs de développement du secteur</i> .....	12

II. LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN

TERME 12

2.1.	PRESENTATION DES PROGRAMMES .....	12
2.1.1.	<i>Programme « Pêche et Aquaculture »</i> .....	12
2.1.2.	<i>Programme « Valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles »</i> .....	0
2.1.3.	<i>Programme « Développement accéléré de l'aquaculture »</i> .....	0
2.1.4.	<i>Programme « Modernisation de la marine marchande »</i> .....	0
2.1.5.	<i>Programme « Soutien aux politiques du Ministère »</i> .....	0
2.2.	BUDGETISATION A MOYEN TERME .....	0
2.2.1.	<i>Programme « Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats »</i> .....	1
2.2.2.	<i>Programme « Valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles »</i> .....	1
2.2.3.	<i>Programme « Développement accéléré de l'aquaculture »</i> .....	2
2.2.4.	<i>Programme « Modernisation de la marine marchande »</i> .....	2
2.2.5.	<i>Programme « Soutien aux politiques du MPEM »</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.2.6.	<i>Programme « Encouragement à la pêche et aux industries annexes »</i> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

ANNEXES : ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

### Liste des abréviations

Pêche INN : Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

PSE : Plan Sénégal Émergent

LPSDPA : Lettre de Politique Sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture

DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses

DPM : Direction des Pêches Maritimes

VCE : Valeur Commerciale Estimée

COSAMA: Consortium sénégalais d'Activités maritimes

BNDE : Banque Nationale de Développement Economique

ASD: Aline Sitoé Diatta

PAD : Port Autonome de Dakar

MIEP 2: deuxième phase du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes

POMB : Port Minéralier et Vraquier de Bargny - Sendou

PS :

DWT :

CEPIA : Caisse d'Encouragement à la Pêche et ses Industries Annexes

PIB : Produit Intérieur Brut

SCS : Suivi - Contrôle - Surveillance

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des résultats enregistrés par l'exploitation des navires de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor (2017 - 2018) .....	9
Tableau 2 : Présentation du programme Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats .....	0
Tableau 3 : Présentation du programme Valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles .....	0

## INTRODUCTION

Au Sénégal, le secteur de la pêche et l'économie maritime a toujours occupé une place importante dans les politiques et stratégies de développement économique et social, par sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création de revenus et d'emplois, aux recettes d'exportation, ainsi qu'aux échanges commerciaux.

En effet, la pêche contribue à hauteur de 3,2% du PIB national et 12% du PIB du secteur primaire. Grâce aux produits halieutiques, la pêche fait partie des principales activités économiques pourvoyeuses de devises au Sénégal. En 2018, les exportations de produits de la pêche ont représenté 16,89% des recettes totales d'exportation du Sénégal, soit le 2<sup>ème</sup> poste d'exportation (Cellule de l'évaluation de la performance/MEFP). Au plan social, la pêche joue un rôle important dans l'alimentation et la nutrition des populations sénégalaises. Les produits de la pêche fournissent en effet 70% des apports en protéines animales de ces populations et une consommation moyenne per capita de 29kg/an.

L'importance du sous-secteur des transports maritimes est attestée par le fait que 95% des échanges extérieurs du Sénégal s'effectuent par voie maritime.

Compte tenu de son importance, le secteur de la pêche est identifié parmi les moteurs de croissance dans l'Axe I du Plan Sénégal Émergent (PSE). La pêche et l'économie maritime doivent ainsi contribuer au renforcement de la compétitivité, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la création de richesse et d'emplois et aux échanges extérieurs.

A cet effet, conformément au décret n°2017-1582 du 13 septembre 2017 relatif à ses attributions, le Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'État dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la mise en valeur des fonds marins, des infrastructures portuaires et des transports maritimes.

Ainsi, le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime (MPEM) a élaboré une Lettre de Politique sectorielle de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSDPA) et des plans stratégiques de développement du sous-secteur des transports maritimes, conformément aux orientations du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Pour une meilleure efficacité des interventions et une efficience dans l'allocation des ressources budgétaires ces stratégies de développement du secteur ont été opérationnalisées par le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) composé de quatre (04) programmes, que sont :

Le présent DPPD couvre la période triennale 2020 - 2022 et s'articule autour de deux grands points : les orientations stratégiques du secteur et la programmation budgétaire à moyen terme.

## **I. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR**

### **1.1. Diagnostic global du secteur**

#### **1.1.1. Performances techniques**

Le secteur de la pêche et de l'économie maritime comporte principalement trois sous-secteurs : la Pêche, l'aquaculture et les Transports maritimes.

##### **1.1.1.1. Sous-secteur de la Pêche**

Le sous-secteur de la pêche comprend deux filières : la pêche maritime et la pêche continentale. Cependant, l'essentiel de l'activité de pêche et des débarquements, environ 95% des débarquements, provient de la pêche maritime.

Les ressources exploitées comprennent deux grands groupes ayant des caractéristiques bioécologiques différentes :

1. Les ressources pélagiques qui regroupent les organismes migrateurs vivants en pleine eau ou à la surface. Ces ressources sont subdivisées en deux sous - groupes : les pélagiques hauturiers et les pélagiques côtiers.
2. Les ressources démersales présentes à même le fond ou dans son voisinage. Elles se répartissent dans les sous – groupes appelés : les démersales côtières et les démersales profondes.

##### **1.1.1.1.1. Filière Pêche maritime**

La filière de la pêche maritime sénégalaise repose principalement sur deux types de pêche : la Pêche artisanale et la Pêche industrielle.

Ces types de pêche sont pratiqués tout le long de la frange côtière par des pêcheurs nationaux et étrangers. Elles génèrent de nombreuses activités en aval dont la transformation, le conditionnement, la manutention, le stockage et la commercialisation.

La pêche artisanale maritime a enregistré en 2018 des captures débarquées de 379 108 tonnes pour une valeur commerciale estimée de 170,9 milliards de FCFA contre 394 036 tonnes en 2017, pour une valeur commerciale estimée à 140 milliards FCFA, soit une baisse 4% en volume et une hausse de 22% en valeur. Ce fléchissement des mises à terre est imputable au repli des débarquements dans les régions de Thiès et Ziguinchor qui ont enregistré respectivement des baisses de 19,1% et de 7,9%. Ces débarquements, en 2018, ont été réalisés par un parc piroguier composé de 11 342 pirogues actives. Comparativement à l'année 2017, le parc piroguier a enregistré une baisse de 5%.

La pêche industrielle est portée par une flotte nationale et étrangère composée au total de 120 navires en 2018, contre 111 navires en 2017, soit une hausse de 8,1%. Les débarquements de la pêche industrielle, composée des segments de la pêche chalutière, de la pêche thonière et de la pêche sardinière, sont passés de 108 723 tonnes en 2017, à 118 533 tonnes en 2018, soit une hausse 9% des captures

débarquées. La valeur commerciale estimée à la première est passée de 76,682 milliards de franc CFA, en 2017, à 91,739 milliards, en 2018. En glissement annuel, elle a connu une évolution positive de 20% comparativement à l'année 2017.

La transformation des produits de la pêche est un maillon essentiel de la chaîne de valeur de la pêche, de par sa contribution à la création de valeur ajoutée, d'emploi et à l'alimentation des populations de l'intérieur du pays ainsi que son apport dans les recettes d'exportations. Elle se pratique sous deux formes artisanale et industrielle.

Le volume de produits transformés artisanalement en 2018, est de 35 873 tonnes, contre 41 474 tonnes en 2017, soit une baisse de 16%. Par contre, la valeur commerciale a connu une hausse de 3%, passant de 23,45 milliards de francs CFA en 2017 à 24,07 milliards de francs CFA en 2018. Environ 60% de cette production est exporté vers les pays de la sous-région (Mali – Burkina Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Guinée...).

La transformation industrielle est réalisée par des établissements à terre, orientés essentiellement vers l'exportation de produits traités et présentés sous diverses formes (entier frais, frais élaboré, congelé, conserve, etc.). En 2018, elle est portée par 292 unités de traitement composées de 152 établissements à terre et 140 navires de pêche. En comparaison avec l'année 2017, ces unités de traitement ont augmenté de 60 en valeur absolue et de 25,9% en valeur relative.

Les produits de la pêche commercialisés sont destinés à la consommation nationale (en frais et en transformé) et aux exportations. Cette distribution se fait travers par des marchés intérieurs et extérieurs.

Marché intérieur : Les marchés centraux au poisson, les marchés d'éclatement, ainsi que les points de débarquements jouent un rôle important la distribution des produits de la pêche au Sénégal. L'approvisionnement en poissons du marché national est assuré à 95% par le segment de la pêche artisanale.

En 2018, la quantité commercialisée s'élève à 257 257,698 tonnes de produits frais (pêche maritime et pêche continentale) et 14 333 tonnes de produits transformés. Comparativement à l'année précédente, les quantités de produits frais (259 716,178 tonnes) et transformés (20 405 tonnes), vendus sur le marché local, ont connu une baisse de 2 458,48 tonnes en frais et une hausse de 6072 tonnes en produits transformés.

Marché extérieur : Il est approvisionné par la pêche artisanale et la pêche industrielle. Les exportations des produits (origine Sénégal) provenant des industriels s'élèvent à

272 178,070 tonnes en 2018 pour une valeur commerciale estimée à 286,021 milliards. En glissement annuelle les exportations des produits (origine Sénégal) provenant des industriels étaient de 207 035,94 tonnes pour une valeur commerciale de 209,56 milliards de francs CFA. Ainsi, on note une augmentation de 31,46% en volume et de 36,48 % en valeur entre 2017 et 2018.

Depuis 2015, les produits de la pêche sont au premier rang des recettes d'exportation du pays avec respectivement 193,5 milliards, 204,43 milliards et 244,16 milliards.

Les exportations provenant des unités artisanales s'élèvent, en 2018, à 22 799 tonnes pour une valeur commerciale estimée à 14,527 milliards de FCFA. Comparativement à l'année 2017, on note une hausse des exportations des unités artisanales de 1,9% en volume et de 23,9% en valeur commerciale.

#### 1.1.1.1.2. Filière Pêche Continentale

Au Sénégal, la pêche continentale est pratiquée dans les plans d'eaux appartenant à quatre grands systèmes hydrographiques : le fleuve Sénégal, le cours moyen du fleuve Gambie, le Sine – Saloum, la Casamance et les eaux de surface comme les lacs et rivières dont les plus importants sont : le lac de Guiers, le lac Tanma, le lac Retba, le lac de Fass Boye, la Kayanga.

Les principales ressources exploitées dans ces plans d'eaux sont :

- les poissons tels que le tilapia d'eau douce, le clarias (poisson chat) et le mullet ;
- les crevettes et les coquillages (les huîtres et coques).

Comparativement à l'année 2017, la production de la pêche continentale a connu une baisse 18,61% en 2018. Elle est passée de 13461,178 tonnes en 2017 à 11002,697 tonnes en 2018. Cette baisse est notée dans toutes les régions excepté celles de Sédhiou, Kaffrine et Kédougou. Cette production représente une valeur commerciale estimée de 12,29 milliards de francs CFA contre 14,59 milliards de francs CFA en 2017, soit une baisse de 15,77%.

#### **1.1.1.2. Sous-secteur de l'aquaculture**

La production aquacole est passée de 1 011 tonnes en 2017 à 1108,65 tonnes en 2018, soit une hausse de 9,65%. Cette production est composée de 277 tonnes de poissons, 395,6 tonnes d'huîtres, 135 tonnes de moules et 301 tonnes d'algues. Ce niveau de la production aquacole relativement faible par rapport à la cible de 2018 (3162 tonnes) s'explique par le retard dans la mobilisation du budget Cette situation a influencé négativement l'encadrement des fermes, l'acquisition d'aliment de poisson, la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages de production, etc.

### **1.1.1.3. Sous-secteur des Transports maritimes**

Le sous-secteur des transports maritimes poursuit sa politique de modernisation de la marine marchande et de désenclavement de certaines régions naturelles du pays (Sine-Saloum et Casamance ). A ce titre, en 2018, les réalisations suivantes ont été enregistrées

- L'exploitation des navires de transport avec:
  - le transport de passagers: Le Consortium sénégalais d'Activités maritimes (COSAMA) a continué à gérer la Liaison maritime Dakar-Ziguinchor dans les meilleures conditions de sécurité, de sûreté et de confort. La mise en œuvre de cette orientation, qui consiste à améliorer les performances commerciales tout en maintenant la qualité de service offerte, a permis d'enregistrer des évolutions importantes en 2018.
  - le transport de marchandises : La politique de renforcement de développement et de désenclavement de la Casamance se poursuit. En 2018, le COSEC et le COSAMA ont affrété un navire d'une capacité de 4 800 tonnes pour réaliser 13 voyages en aller-retour entre DAKAR et Ziguinchor. Le Navire TEOS a permis de transporter 23 500 tonnes d'anacardiers pour un chiffre d'affaire de 554 800 000 FCFA. A cela s'ajoute l'activité des navires frets. Au total en 2018, le COSAMA a enregistré 111 230 de quantité frets pour un chiffre d'affaire de 2 183 856 123 contre 98 775 et pour un chiffre d'affaire 2 143 898 339 en 2017.

Tableau 1 : Synthèse des résultats enregistrés par l'exploitation des navires de la liaison maritime Dakar-Ziguinchor (2017 – 2018)

Le Port Autonome de Dakar (PAD) a enregistré 19 500 000 tonnes de marchandises en 2018, contre 18 248 537 tonnes en 2017, soit une hausse de 6,86%. Le projet ORIO: Les travaux de dragage et d'aménagement des voies navigables du fleuve Casamance sont réalisés. Les opérations de dragage d'entretien confiées à l'entreprise BOSKALIS ont démarré en avril 2018 et ont pris fin en mai 2018.

- Au titre des inspections, six cent quatre-vingt-dix (690) navires ont fait l'objet de visite en 2018, soit une augmentation de cent vingt-neuf (129) navires visités par rapport à l'année 2017 durant laquelle cinq cent soixante-et-une (561) inspections (FSI et PSC) avaient été réalisées.
- La mise en œuvre de la deuxième phase du projet d'infrastructures et d'équipements maritimes (MIEP 2) l'acquisition d'une drague de 15 m<sup>3</sup> avec ses équipements (deux remorqueurs de 720 PS et 2.000 PS et deux barges de 3.500 DWT) pour l'entretien des voies navigables, notamment du fleuve Casamance et du bras de mer Saloum. La construction des cinq navires a été achevée en Corée en 2018 et ils ont été acheminés au Sénégal en novembre 2018.

En ce qui concerne la construction d'un terminal hydrocarbures à Ndakhonga, Les travaux de dragage ont débuté en février 2018, par le biais de la contractualisation.

- La construction du port de Ndayane: les négociations pour la construction du port de Ndayane (2000 ha et 18 m de profondeur) sont en phase finale et une enveloppe de mille milliards de francs CFA est mobilisée pour la réalisations des différentes composantes.Travaux de réaménagement des terminaux concédés: Au niveau du terminal à conteneurs, l'installation de manutentions par l'opérateur DP World, a permis de réaliser des gains de temps sur le séjour des marchandises. Le terminal roulier a lui bénéficié de la mise en service du port sec de Diamniadio par Dakar Terminal. De son côté, le Warf pétrolier, par les investissements de SEA-INVEST a fait évoluer les capacités de débarquement de 250 à 2500 tonnes par jour. Enfin, le réaménagement du terminal vraquier a permis de raccourcir les délais d'attente de 35 à 4 jours.

**1.1.2. Taux d'exécution financière (rappel des résultats financiers par programme et par nature de dépenses sur les trois dernières années)**

**1.1.3. Défis et Contraintes**

Le Sénégal possède une tradition et une expérience avérées dans le domaine de la pêche et du traitement du poisson reposant sur un certain nombre d'atouts conférant quelques forces aux activités. Ces atouts ont d'ailleurs fondé la compétitivité de l'industrie halieutique. Les principales forces généralement notées sont :

- l'existence d'un littoral de 718 Km avec un plateau continental assez large (23800Km<sup>2</sup>) ;
- une bonne biodiversité halieutique ;
- un savoir-faire de la main d'œuvre dans le domaine de la transformation industrielle et artisanale du poisson ;
- la proximité par air des principaux marchés de l'Europe pour les produits de pêche à haute valeur commerciale.

Toutefois, le secteur fait face à des contraintes majeures dont les principaux sont les suivantes :

- **Contraintes liées à l'exercice de la pêche et de ses activités connexes**
  - L'inadaptation et l'insuffisance des infrastructures de base dans les principaux centres de pêche;
  - Le problème de la mise aux normes de l'amont de la filière;
  - La mauvaise hygiène des sites de transformation des produits artisanaux;
  - l'accentuation des pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN) qui se traduisent par la dégradation des principaux stocks et des revenus des pêcheurs.
  - La propension encore faible des pêcheurs artisans à l'application de mesures de sécurité en mer ;
  - La non prise en compte de certains segments de la filière tels que le mareyage interne, les exportations et la transformation dans le calcul du PIB de la pêche et les difficultés d'actualisation et de suivi de certains indicateurs clés du secteur.
- **Contraintes propres à la pêche continentale**
  - Obsolescence de la réglementation nationale en vigueur ;
  - Baisse notoire de la production halieutique liée à l'ensablement des cours et plans d'eau, aux mauvaises pratiques de pêche et à la modification des régimes hydrologiques des principaux cours d'eau (constructions de barrages et aménagements hydro-agricoles) ;
  - Insuffisance de la formation et faiblesse organisationnelle des acteurs ;
  - Manque d'intérêt des institutions de crédit pour le sous-secteur et difficultés d'accès au crédit pour les pêcheurs;
  - Inexistence d'un système de contrôle et de régulation dans les activités de pêche, facteur d'accélération de la surexploitation des plans et cours d'eau intérieures.
- **Contraintes liées à la pratique de l'aquaculture**
  - L'absence d'un cadre juridique et incitatif pour le développement de l'Aquaculture ;
  - Le manque de financements adaptés au développement aquacole ;
  - L'inorganisation de la filière aquacole.
- **Contraintes liées aux effets du changement climatique**

Le secteur fait face aux effets du changement climatique qui affectent l'environnement marin et qui ont un impact négatif sur les océans et la production halieutique : il s'agit notamment de :

- l'érosion côtière et la salinité des eaux estuarienne et continentale, entraînant une dégradation visible des habitats et la raréfaction des ressources.
- l'élévation du niveau de la mer ;
- la fréquence des événements extrêmes tels que les grosses tempêtes qui exposent les acteurs à des accidents et détruisent les embarcations et matériels de pêche) ;
- le réchauffement des eaux de surface ;
- la modification des upwellings avec ses incidences négatives sur la biodiversité marine.

Dans le contexte actuel, les principaux défis adressés aux gestionnaires de la pêche sont :

- **Renforcement du système de gestion des ressources halieutiques** permettant au secteur de renforcer **sa vocation naturelle de création de richesses** et de **contribution à la sécurité alimentaire**, en droite ligne avec les orientations du PSE.
- **Amélioration des chaînes de valeur** (Augmentation de la Valorisation des produits halieutiques exportés). Ceci permettra au secteur de consolider son rôle traditionnel de contributeur décisif à l'économie nationale, notamment par **l'emploi et son apport en devises**.
- **Développement de l'aquaculture** représente une opportunité d'augmentation de l'offre de poisson sur le marché national (**Satisfaction de la demande nationale**).
- **Amélioration de l'offre des services de transports maritimes** tout en assurant les meilleures conditions de sécurité et de sûreté. Cela passe essentiellement par l'aménagement et la sécurisation des voies de navigation ainsi que la création d'infrastructures portuaires avec des profondeurs attractives pour les navires de dernière génération.

## **1.2. Orientations et objectifs du secteur**

### **1.2.1. Orientations et Vision**

La LPSDPA s'inscrit dans la mise en œuvre du PSE qui identifie le secteur comme moteur de croissance dans l'axe I du PSE avec un rôle central dans la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la création de richesse et d'emplois.

Dans le domaine des transports maritimes l'orientation dégagée pour le sous-secteur consiste à étudier, promouvoir et réglementer toutes les activités pouvant concourir au développement de la marine marchande et à la sécurité de la navigation maritime.

Spécifiquement, les objectifs assignés au secteur sont :

- la gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats ;
- le développement accéléré d'une aquaculture compétitive ;

- la promotion de la pêche continentale ;
- la valorisation accrue des produits halieutiques et aquacoles ;
- le renforcement de l'essor portuaire et des services de transports fluvio-maritimes.

Ces orientations ont été traduites en stratégie qui définit la vision sectorielle du PSE ainsi libellée :

**« Un secteur, moteur durable de croissance et d'inclusion sociale tout en assurant l'alimentation de la population, en 2023 ».**

### **1.2.2. Objectifs de développement du secteur**

L'objectif global de développement du secteur est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance économique et au développement local.

De manière spécifique, les objectifs à atteindre en matière de pêche, d'aquaculture et des transports maritimes sont :

- Gérer durablement les ressources halieutiques et restaurer les habitats ;
- Développer l'aquaculture ;
- Promouvoir la valorisation de la production halieutique ;
- Moderniser la marine marchande.

Ces objectifs de développement sont mis en œuvre à travers deux (02) programmes techniques et un (01) programme transversal. A côté de ces programmes le département exécute également un compte spécial du trésor appelé Programme d'Encouragement à la Pêche et ses Industries Annexes (CEPIA).

## **II. LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE A MOYEN TERME**

Cette partie aborde la programmation et la budgétisation des interventions du secteur sur la période 2020 – 2022.

### **2.1. Présentation des programmes**

Les programmes retenus par le Ministère des Pêches et de l'Économie maritime (MPEM) sont au nombre de quatre . Chacun de ces programmes est décliné en un ensemble d'actions cohérentes et circonscrits à la politique de Développement poursuivie par le Département.

Les sections suivantes présentent de manière détaillée chacun des programmes du ministère.

#### **2.1.1. Programme « Pêche et Aquaculture »**

Par l'exécution de ce programme, le MPEM va s'inscrire définitivement dans la gestion durable des ressources halieutiques (pêche maritime et continentale) et dans la diversification de l'offre nationale de poisson à travers le développement accéléré de l'aquaculture. Ce programme doit permettre à une meilleure valorisation des produits halieutiques par le développement de chaînes de valeur à la fois sur les segments

artisanal et industriel. Les objectifs, les indicateurs de suivi du programme, la situation de base (réalisations 2017 et 2018), de même que les valeurs cibles (prévisions 2020 à 2022) sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Présentation du programme Pêche et Aquaculture

PROGRAMME	Pêche et Aquaculture						
RESPONSABLE	À identifier par le Ministre						
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régénérer et pérenniser la rente halieutique;</li> <li>Augmenter la valeur ajoutée de la production halieutique et aquacole.</li> <li>Augmenter la production aquacole</li> </ul>						
RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Situation de base		Valeurs cibles		
			2017	2018	2020	2021	2022
	Coordination du programme						
Les principaux stocks sont évalués	Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Le potentiel exploitable des principaux stocks (poulpe, crevette profonde, sardinelle, etc.)		Poulpe : Crevette profonde : 2443 T Sardinelle :			
Les mesures de gestion et d'accès à la ressource sont élaborées, adaptées et appliquées		Le nombre de plans d'aménagement élaborés et mis en œuvre		2 (crevette profonde, poulpe)	2 (crevette profonde, poulpe)	3 (crevette profonde, poulpe,)	3
La surveillance et la sécurité de la pêche artisanale sont renforcées		La proportion (d'embarcations /navires) détectées et observées ayant été contrôlés		89%	90%	95%	97%
Les produits halieutiques et aquacoles sont mieux valorisés	Valorisation de la production halieutique et aquacole	Part des produits élaborés dans les exportations					
		Le volume des produits transformés artisanalement		38 924	42 000	43 000	45 000
Les conditions d'exploitation des bassins piscicoles sont améliorées	Développement de l'aquaculture	Volume de la production aquacole (T)	1011	1018	2500	3000	3750
Les conditions d'attraction des investissements privés sont améliorées		Evolution des investissements privés (milliards)	0,1	0,069	0,25	0,4	1

### **2.1.2. Programme « Economie maritime »**

Au Sénégal, 90% de nos échanges extérieurs, en termes de volume, se font par voie maritime, générant plusieurs centaines de milliers d'emplois, de par les activités portuaires. A travers ce programme, le Ministère compte réaliser les infrastructures portuaires adéquates répondant aux normes. Les objectifs, les indicateurs de suivi du programme, la situation de base (réalisations 2017 et 2018), de même que les valeurs cibles (prévisions 2020 à 2022) sont présentes dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Présentation du programme Economie maritime

PROGRAMME	Économie maritime						
RESPONSABLE	À identifier par le Ministre						
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la plateforme portuaire et améliorer les services du transport fluviomaritime Augmenter la production aquacole</li> <li>Massifier l'emploi maritime et améliorer le système de formations des marins</li> </ul>						
RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Situation de base		Valeurs cibles		
			2017	2018	2020	2021	2022
	Coordination du programme						
La plateforme portuaire est renforcée	Développement des infrastructures portuaires et du transport maritime fluviomaritime	Linéaire de quai maritime		10 980 mètres	11 180 mètres	11 280 mètres	11 380 mètres
La qualité des services du transport maritime et portuaire est améliorée		Traffic (Quantité de fret et nombre de passagers transportés)		19 537 044 T de fret et 129 227 de passagers	20 513 896,2 T et 135 689 Passagers	21 129 313,086 T et 139 579 passagers	22 185 778,740 T et 143 952 passagers
Le suivi et le contrôle de la sécurité et la sûreté maritime sont renforcés		Le nombre de navires inspectés		690	740	780	820
Le projet de renforcement de la formation maritime est mise en œuvre		niveau de réalisation du projet		05%	25%	40%	75%
Le nombre de marins formés est augmenté	Amélioration de l'enseignement maritime au Sénégal	Le nombre d'attestations délivrées		72	93	122	244
La massification de l'emploi maritime est assurée.		Le nombre de contrats d'engagement signés		2332	2566	2950	3540

### **2.1.3. Programme 3 « Pilotage, coordination et gestion administrative »**

C'est un programme d'appui commun à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement dédiés au pilotage, coordination et à la gestion administrative. Il met en œuvre les politiques publiques portées par le ministère. Dans un contexte de budget-programme, le programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative » mettra tout en œuvre pour impulser la culture de la performance. A cet effet, le programme assure l'évaluation de l'impact des politiques publiques. Il doit aussi prendre en compte, de manière plus efficace, les questions relatives au genre, à la protection sociale, à la nutrition à la sécurité alimentaire. Il cherchera à optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines et à s'assurer de la meilleure adéquation mission-moyens. Les objectifs, les indicateurs de suivi du programme, la situation de base (réalisations 2017 et 2018), de même que les valeurs cibles (prévisions 2020 à 2022) sont présentes dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Présentation du programme Pilotage, coordination et gestion administrative

PROGRAMME	Pilotage, coordination et gestion administrative						
RESPONSABLE	À identifier par le Ministre						
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la coordination administrative des programmes du MPEM</li> <li>Évaluer la performance des programmes du MPEM</li> </ul>						
RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Situation de base		Valeurs cibles		
			2017	2018	2020	2021	2022
Les documents budgétaires sont disponibles à temps et mieux élaborés	Coordination administrative	Taux d'exécution du budget (%)		76	85	90	95
		Nombre de documents budgétaires produits (DPPD, PAP, RAP)		7	7	7	7
		Nombre de textes législatifs ou réglementaires adoptés ou actualisés		0	2	2	2
Le cadre juridique et réglementaire du MPEM est renforcé							
Le suivi-évaluation et le contrôle interne des programmes sont assurés	Valorisation de la production halieutique et aquacole Pilotage stratégique	Le nombre d'outils de planification et de suivi élaborés et/ou améliorés		2	3	3	3
		Le plan de passation des marchés élaboré et mis en œuvre		1	1	1	1
		Les procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés sont respectées		Oui	Oui	Oui	Oui

#### **2.1.4. Programme « Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA) »**

La CEPIA est un compte d'affectation Spécial du Trésor ouvert dans les livres du payeur général du trésor depuis 1967. Ce compte est inscrit annuellement dans la loi de finances. Le fonctionnement de la CEPIA est assujéti au respect strict des rubriques du compte prévisionnel qui est établi en début de chaque année budgétaire. Son contenu se décline en poste de dépenses et de recettes. Le tableau suivant présente de manière synthétique les objectifs, les indicateurs de suivi du programme, la situation de base (c'est-à-dire les réalisations 2017 et 2018), de même que les valeurs cibles (c'est-à-dire les prévisions pour 2020 à 2022).

Présentation du programme : Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA)

PROGRAMME	Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA)						
RESPONSABLE	À identifier par le Ministre						
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réhabiliter les bâtiments administratifs à usage de bureau</li> <li>Appuyer et accompagner les organisations professionnelles</li> </ul>						
RESULTATS ATTENDUS	ACTIONS	INDICATEURS DE PERFORMANCE	Situation de base		Valeurs cibles		
			2017	2018	2020	2021	2022
Les bâtiments administratifs sont réhabilités et équipés	Investissement pour le secteur de la pêche	nombre de bâtiments réhabilités		3	3	4	5
		nombre de bâtiments équipés		3	3	4	5
Les organisations professionnelles sont accompagnées	Soutien et promotion des produits de la pêche	Nombre d'accords pris en charge		6	6	6	6
		Le nombre d'organisations professionnelles appuyées		5	7	9	10

## 2.2. Budgétisation à moyen terme

Le montant global notifié du projet de budget pour la période 2020-2022 du MPEM s'élève à 52.352.765.540 francs CFA hors dépenses de personnel et ressources extérieures. Cette enveloppe est répartie entre quatre programmes que sont :

- Pilotage, coordination et gestion administrative
- Pêche et aquaculture ;
- Economie maritime ;
- Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA).

Le tableau suivant donne la répartition de ce projet de budget par programme sur la période 2020- 2022.

Programmes	Crédits budgétaires			TOTAL
	2020	2021	2022	
Pilotage, coordination et gestion administrative	396 061 000	396 061 000	396 061 000	1 188 183 000
Pêche et aquaculture	4 981 648 540	4 981 648 540	6 581 648 540	16 544 945 620
Economie maritime	10 298 252 000	10 210 692 460	10 210 692 460	30 719 636 920
CEPIA	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	3 900 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 975 961 540</b>	<b>16 888 402 000</b>	<b>18 488 402 000</b>	<b>52 352 765 540</b>

L'analyse du tableau montre que sur une enveloppe de 52 352 765 540 francs FCA, les 59% ont été affectés au programme Economie maritime représentant un montant de 30 719 636 920 francs CFA, 32% au programme pêche et aquaculture pour un montant de 16 544 945 620 francs CFA. Concernant le programme pilotage, coordination et gestion administrative qui est composé essentiellement des budgets de fonctionnement des structures transversales et des charges salariales des contractuels, il représente 2% du budget triennal alloué au Ministère. Et enfin, la CEPIA qui représente 7%.

Après arbitrage et réajustement de l'enveloppe, la répartition par programme a été réajusté selon le tableau ci-dessous :

Programmes	Crédits budgétaires			TOTAL
	2020	2021	2022	
Pilotage, coordination et gestion administrative	529 155 000	396 061 000	396 061 000	1 321 227 000
Pêche et aquaculture	10 368 974 226	4 981 648 540	6 581 648 540	21 932 271 306
Economie maritime	36 694 911 055	10 210 692 460	10 210 692 460	57 116 295 975
CEPIA	1 300 000 000	1 300 000 000	1 300 000 000	3 900 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>48 893 041 161</b>	<b>16 888 402 000</b>	<b>18 488 402 000</b>	<b>84 269 794 281</b>

### 2.2.1. Programme « Pêche et aquaculture »

PROGRAMME	Pêche et aquaculture			
RESPONSABLE				
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régénérer et pérenniser la rente halieutique ;</li> <li>• Augmenter la valeur ajoutée de la production halieutique et aquacole</li> <li>• Augmenter la production aquacole</li> </ul>			
ACTIONS PHARES	Crédits budgétaires			TOTAL
	2020	2021	2022	
Coordination	854 983 820			854 983 820
Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	2 563 040 006	2 727 726 000	4 327 726 000	9 618 492 006
Valorisation de la production halieutique et aquacole	5 401 834 000	1 049 643 540	1 049 643 540	7 501 121 080
Développement de l'aquaculture	1 549 116 400	1 204 279 000	1 204 279 000	3 957 674 400
<b>TOTAL</b>	<b>10 368 974 226</b>	<b>4 981 648 540</b>	<b>6 581 648 540</b>	<b>21 932 271 306</b>

### 2.2.2. Programme « Economie maritime »

PROGRAMME	Économie maritime			
RESPONSABLE	<i>À identifier par le Ministre.</i>			
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la plateforme portuaire et améliorer les services du transport fluviomaritime;</li> <li>• Massifier l'emploi maritime et améliorer le système de formations des marins.</li> </ul>			
ACTIONS PHARES	Crédits budgétaires			TOTAL
	2020	2021	2022	
Coordination	16 592 000			16 592 000
Développement des infrastructures portuaires et du transport maritime fluviomaritime	36 647 547 055	10 179 920 460	10 179 920 460	57 007 387 975
Amélioration de l'enseignement maritime au Sénégal	30 772 000	30 772 000	30 772 000	92 316 000
<b>TOTAL</b>	<b>36 694 911 055</b>	<b>10 210 692 460</b>	<b>10 210 692 460</b>	<b>57 116 295 975</b>

### 2.2.3. Programme « Pilotage, coordination et gestion administrative »

PROGRAMME	Pilotage, coordination et gestion administrative			
RESPONSABLE	À identifier par le Ministre.			
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la coordination administrative des programmes du MPEM.</li> <li>• Evaluer la performance des programmes du MPEM</li> </ul>			
ACTIONS PHARES	Crédits budgétaires			TOTAL
	2020	2021	2022	
Coordination administrative	517 826 280	383 273 000	383 273 000	1 284 372 280
Pilotage stratégique	11 329 600	12 788 000	12 788 000	36 905 600
<b>TOTAL</b>	<b>529 155 880</b>	<b>396 061 000</b>	<b>396 061 000</b>	<b>1 321 277 880</b>

### 2.2.4. Programme Caisse d'Encouragement à la Pêche et à ses Industries Annexes (CEPIA)

PROGRAMME	MODERNISATION DE LA MARINE MARCHANDE			
RESPONSABLE	À identifier par le Ministre.			
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les bâtiments administratifs à usage de bureau ;</li> <li>• Appuyer et accompagner les organisations professionnelles</li> </ul>			
ACTIONS PHARES	Crédits budgétaires			TOTAL
	2020	2021	2022	
Appui aux structures de la pêche	921 000 000	23 193 695 260	24 146 894 281	48 261 589 541
Soutien à la production	379 000 000	160 650 615	163 274 707	702 925 322
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>27 484 345 875</b>	<b>29 245 468 988</b>	<b>58 029 814 863</b>

# PAP - PROGRAMME ECONOMIE MARITIME

## PRESENTATION DU PROGRAMME

Longtemps perçue comme un outil d'accessibilité pour les échanges commerciaux et mondiaux dans un environnement international en pleine mutation, l'économie maritime reste l'un des piliers du développement économique et social du Sénégal. En effet, 90% de nos échanges extérieurs, en termes de volume, se font par voie maritime, générant plusieurs centaines de milliers d'emplois, de par les activités portuaires. Ainsi, conscient de l'effet d'entraînement du développement de l'économie maritime sur les autres secteurs de l'économie, le Ministère des pêches et de l'économie maritime a élaboré plusieurs politiques et stratégies sectorielles articulées au Plan Sénégal Emergent (PSE), qui est le seul référentiel actuel en matière de politique économique et social du Gouvernement.

### 1.1. Objectifs et stratégie du programme

L'objectif général du programme « Economie maritime » est d'améliorer les services du transport, la formation maritime et le renforcement de la plateforme portuaire, avec des infrastructures et des équipements adaptés.

Spécifiquement, les objectifs assignés au Programme « Economie maritime » sont :

- Renforcer la sécurité et la sûreté maritimes et prévenir les pollutions maritimes
- Renforcer les infrastructures et les équipements maritimes de soutien au développement des services du Transport fluvio-maritime et portuaires mais également l'appui et l'accompagnement aux chargeurs sénégalais ;
- Améliorer l'administration des gens de mer par le renforcement du système de la formation maritime pour la massification de l'emploi maritime ;
- Mettre en place une Politique de bonne gouvernance maritime.

Le secteur maritime constitue une des clés de développement de notre économie, qui se traduit, au plan national, par un sous-secteur des transports en pleine mutation, avec la réalisation de nombreuses infrastructures portuaires et une meilleure prise en compte de l'importance de la dimension sécuritaire, au sens large, dans l'attractivité de la destination Sénégal. L'adoption en 2016 d'une Stratégie nationale de sécurité et

de sûreté maritimes intégrée accompagnée de son plan d'actions quinquennal et l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle en matière de transport pour redynamiser le secteur, dans toutes ses composantes, augure des lendemains meilleurs.

Il s'agira dans le cadre de la réalisation du programme économie maritime, de relever les défis qui s'imposent à l'Administration maritime, et qui passent nécessairement par la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels. Ces objectifs clairement définis devraient permettre, à moyen terme, de tendre vers la réalisation de notre potentiel dans le secteur des infrastructures et des équipements maritimes et le management de la sécurité et de la sûreté maritimes, de façon à tirer le meilleur profit des opportunités que lui offre son espace maritime. Ainsi, le succès de ce programme sera principalement mesuré dans sa capacité à atteindre les objectifs fixés.

Ce programme sera exécuté par les structures suivantes : l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), la Société nationale du Port autonome de Dakar (SN-PAD), le Conseil sénégalais des chargeurs (COSEC), la Société des Infrastructures de Réparation Navale (SIRN), le Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes (COSAMA), la Direction des Infrastructures Portuaires (DIP) et l'École Nationale de Formation Maritime (ENFM).

## 1.2. Présentation du cadre de performance « économie maritime »

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Entité responsable	Référence	Cibles		
								2020	2021	2022
Renforcer la plateforme portuaire et améliorer les services du transport fluvio-maritime	La plateforme portuaire est renforcée	Développement des infrastructures portuaires et du transport maritime fluvio-maritime	Linéaire de quai maritime	Mesure	Rapport ANAM, PAD	ANAM, PAD	10 980 mètres	11 180 mètres	11 280 mètres	11 380 mètres
	La qualité des services du transport maritime et portuaire est améliorée		Traffic (Quantité de fret et nombre de passagers transportés)	Comptage	Rapport ANAM, COSAMA, PAD, COSEC	ANAM, COSAMA, PAD, COSEC	19 537 044 T de fret et 129 227 de passagers	20 513 896,2 T et 135 689 Passagers	21 129 313,086 T et 139 579 passagers	22 185 778,740 T et 143 952 passagers
	Le suivi et le contrôle de la sécurité et la sûreté maritime sont renforcés		Le nombre de navires inspectés	Comptage	Rapport ANAM, COSAMA	ANAM, COSAMA	690	740	780	820
Massifier l'emploi maritime et améliorer le système de formations des marins	Le projet de renforcement de la formation maritime est mise en œuvre	Amélioration de l'enseignement maritime au Sénégal	niveau de réalisation du projet	Evaluation	Rapport ANAM	ANAM, ENFM	05%	25%	40%	75%
	Le nombre de marins formés est augmenté		Le nombre d'attestations délivrées	Comptage	Rapport ANAM	ANAM, ENFM	72	93	122	244
	La massification de l'emploi maritime est assurée.		Le nombre de contrats d'engagement signés	Comptage	Rapport ANAM	ANAM	2332	2566	2950	3540

## I. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 2.1. Récapitulatif des crédits du Programme par nature de dépense et coût

Nature de dépense	AE	CP
Personnel		16 952 000
Biens et services		43 102 000
Transferts Courants		6 773 280 000
Investissement exécuté par l'Etat	84 504 500 000	22 486 086 550
Transferts en Capital	99 804 172 110	7 375 850 505
<b>Total</b>	<b>184 308 672 110</b>	<b>36 694 911 055</b>

## 2.2. Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime		23 970 000	6 761 640 000	84 504 500 000	22 486 086 550	99 804 172 110	7 375 850 505	184 308 672 110	36 647 547 055
Amélioration de l'enseignement maritime au Sénégal		19 132 000	11 640 000						30 772 000
Action support	16 592 000								16 592 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 592 000</b>	<b>43 102 000</b>	<b>6 773 280 000</b>	<b>84 504 500 000</b>	<b>22 486 086 550</b>	<b>99 804 172 110</b>	<b>7 375 850 505</b>	<b>184 308 672 110</b>	<b>36 694 911 055</b>

### Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			16 592 000		
Biens et services		24 612 000	43 102 000		
Transferts courants			6 773 280 000		
Investissements exécutés par l'Etat					
<i>AE</i>			84 504 500 000		
<i>CP</i>			22 486 086 550		
Transferts en capital					
<i>AE</i>			99 804 172 110		
<i>CP</i>			7 375 850 505		
<b>Total</b>			<b>36 694 911 055</b>		

## 2.3. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			16 592 000		
Biens et services		24 612 000	43 102 000		
Transferts courants			6 773 280 000		
Investissements exécutés par l'Etat					
AE			84 504 500 000		
CP			22 486 086 550		
Transferts en capital					
AE			99 804 172 110		
CP			7 375 850 505		
<b>Total</b>			36 694 911 055		

## 2.4. Justification des dépenses par nature

### a. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
<b>Economie Maritime</b>	Action support	Hierarchie A	1	8 189 000
<b>Economie Maritime</b>	Action support	Hierarchie D	1	8 403 000
<b>Total Economie Maritime</b>			<b>2</b>	<b>16 592 000</b>

### b. Dépenses de biens et services

Activité	2019	2020	Variations	Justifications
Suivre et contrôler les infrastructures portuaires	5 480 000	4 838 000	-642 000	
Former les officiers et les gens de mer	19 132 000	19 132 000	0	
<b>Total</b>	<b>24 612 000</b>	<b>24 12 000</b>	<b>0</b>	

### c. Dépenses de biens et services

Chapitre	2019	2020	Variations	Justifications
Direction des Infrastructures Portuaires	5 480 000	4 838 000	-642 000	
Ecole Nationale de Formation maritime	19 132 000	19 132 000	0	
<b>Total</b>	<b>24 612 000</b>	<b>24 612 000</b>	<b>0</b>	

### d. Dépenses de transfert courant

Chapitre	2019	2020	Variations	Justifications
Consortium Sénégalais d'Activité maritime (COSEC)	3 250 000 000	3 250 000 000	0	
Ecole Nationale de Formation maritime (ENFM)	11 640 000	11 640 000	0	
Agence nationale des Affaires Maritimes (ANAM)	1 000 000 000	1 000 000 000	0	

Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)	2 500 000 000	2 500 000 000	0	
	<b>6 761 640 000</b>	<b>6 761 640 000</b>	<b>0</b>	

### e. Dépenses d'investissement

- *Tableau de budgétisation des projets*

Projets	Montants		Variations	Justifications
	2019	2020		
Acquisition du patrouilleur « le Fouladou »		6 375 850 505	6 375 850 505	
Projet de développement du port de Ziguinchor(ORIO)	500 000 000	500 000 000	0	
Modernisation du parc piroguier	250 000 000	250 000 000	0	
Projet de mise en place d'infrastructures portuaires(MIEP2)	250 000 000	250 000 000	0	
Sécurisation de la brèche de St Louis	300 000 000	2 800 000 000	2 500 000 000	
<b>Total</b>	<b>1 300 000 000</b>	<b>10 175 850 505</b>	<b>8 875 850 505</b>	

## 2.5. Répartition des dépenses d'investissement par action

- *Tableau des échéanciers AE associées aux CP*

Action	Activité /projet	Montant exécuté en 2018		Montant 2019		Montant 2020		Variations		Justifications	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime	Projet de développement du port de Ziguinchor(ORIO)			500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000	0	00		
	sécurisation de la brèche de St Louis			3 000 000 000	300 000 000	3 000 000 000	2 800 000 000	0	2 500 000 000		
	Projet de mise en place d'infrastructures portuaires (MIEP II)			250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	0	0		
	Acquisition du patrouilleur « le Fouladou »					2 212 000 000	2 212 000 000	2 212 000 000	2 212 000 000		
	Modernisation du parc piroguier			25 000 0000	250 000 000	6 375 850 505	6 375 850 505	6 350 850 505	6 350 850 505		
<b>Total</b>					<b>3 512 000 000</b>	<b>3 512 000 000</b>					

## 2.6. Présentation des structures autonomes rattachées

### Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM)

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime	Projet de développement du port de Ziguinchor(ORIO)	500 000 000	La plateforme portuaire est renforcée	Linéaire de quai maritime	11 180 mètre
	Projet de mise en place d'infrastructures et d'Equipements portuaires (MIEP 2),	250 000 000	La plateforme portuaire est renforcée	Linéaire de quai maritime	11 180 mètre
	sécurisation de la brèche de St Louis	300 000 000	La brèche de Saint-Louis est sécurisée	Brèche sécurisée	oui
	Acquisition du patrouilleur «le Fouladou»	6 375 850 505	Le suivi et le contrôle de la sécurité et la sûreté maritime sont renforcés	Le nombre de navires inspectés	740
<b>Total</b>		<b>7 425 850 505</b>			

### Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes (COSAMA)

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime	Assurer la navette Dakar-Ziguinchor (COSAMA)	3 250 000 000	La qualité des services de transport maritime portuaire est améliorée	Trafic (Quantité de fret et nombre de passagers transportés)	20 513 896,2 T et 135 689 Passagers
<b>Total</b>		<b>3 250 000 000</b>			

### Ecole Nationale de Formation Maritime (ENFM)

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
Amélioration de l'enseignement maritime au Sénégal	Former les officiers et les gens de mer	30 772 000	Le nombre de marins formés a augmenté	Le nombre d'attestations délivrées	93
<b>Total</b>		<b>30 772 000</b>			

**Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)**

<b>Action</b>	<b>Activités</b>	<b>Montants</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2020</b>
Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime	Promouvoir la politique de protection (COSEC)	2 500 000 000	La qualité des services du transport maritime et portuaire est améliorée	Trafic (Quantité de fret et nombre de passagers transportés)	20 513 896,2 T et 135 689 Passagers
<b>Total</b>		<b>2 500 000 000</b>			

**Société des Infrastructures de Réparation Navale (SIRN)**

<b>Action</b>	<b>Activités</b>	<b>Montants</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles 2020</b>
Développement des infrastructures portuaires et du transport fluviomaritime	Modernisation du parc piroguier	250 000 000	La qualité des services du transport maritime et portuaire est améliorée	Trafic (Quantité de fret et nombre de passagers transportés)	20 513 896,2 T et 135 689 Passagers
<b>Total</b>		<b>2 500 000 000</b>			

# PAP - PROGRAMME PECHE ET AQUACULTURE

## I. PRESENTATION DU PROGRAMME

Dans un contexte mondial de raréfaction des ressources naturelles notamment halieutiques, la gestion responsable et durable de la pêche constitue une priorité. En effet, au Sénégal, la dynamique d'exploitation des ressources halieutiques a conduit à une surexploitation de la plupart de ces ressources. Cette évolution s'est traduite à long terme par une forte détérioration de la rente halieutique. Ainsi, pour renverser cette tendance, des réformes majeures sont envisagées visant à gérer durablement les ressources halieutiques, à restaurer les écosystèmes côtiers et continentaux, à accroître la valeur ajoutée des produits et à développer l'aquaculture.

### 1.1. Objectif et stratégie du programme

L'objectif général du programme est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la croissance économique et au développement local.

Les objectifs spécifiques du programme sont :

- Régénérer et pérenniser la rente halieutique
- Augmenter la valeur ajoutée de la production halieutique et aquacole
- Augmenter la production aquacole

La stratégie de mise en œuvre de ce programme en vue de l'atteinte des objectifs passe par la réalisation de ces actions.

- **Gestion durable des ressources halieutiques et la restauration des habitats**

Cette action qui recouvre l'ensemble des projets et activités permettant de réaliser l'objectif de régénération et de pérennisation de la rente halieutique est elle-même orientée selon un certain nombre d'axes stratégiques suivants :

- La régulation de l'accès aux ressources halieutiques maritimes et continentales qui sera mise en œuvre à travers la définition et le contrôle de l'accès aux ressources halieutiques dans les pêcheries artisanales, l'adaptation et la révision du cadre législatif et réglementaire de la pêche continentale, la mise en œuvre de programmes de recherche en appui à la gestion durable, le renforcement du suivi, contrôle et surveillance notamment par la surveillance participative et la lutte contre la pêche INN.
- Le développement des plans d'aménagement : cet axe stratégique passe par la consolidation des plans d'aménagement en cours de mise en œuvre (poulpe et crevette profonde), l'approbation des plans qui sont dans le circuit et l'élaboration de nouveaux plans en fonction des nécessités de gestion des espèces. Le développement de ces plans d'aménagement sera accompagné d'une bonne politique de cogestion et de renforcement de capacités des acteurs.
- La restauration des écosystèmes marins et des plans d'eau douce dont les principales lignes d'action sont la promotion des mesures de conservation (immersion de récifs artificiels, repos biologique, création et gestion des ZPP, réserves de pêche dans les eaux continentales), le développement de mesures

d'adaptation des changements climatiques dans la pêche maritime et continentale.

#### - **Valorisation des ressources halieutiques et aquacoles**

Ce pan du programme « Pêche et aquaculture » qui vise l'augmentation de la valeur ajoutée de la production halieutique et aquacole sera mis en œuvre à travers les axes suivants :

- Le développement de la chaîne de valeur de la filière halieutique qui nécessite l'identification, la caractérisation et la classification des différentes chaînes de valeur, la promotion et le développement des chaînes de valeur les plus porteuses, La professionnalisation des acteurs, l'amélioration des conditions de production, de transport et de commercialisation des produits, le renforcement du système de contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture et le renforcement de la fonction Recherche et Développement.
- La restructuration de l'industrie halieutique qui a pour lignes d'action : l'octroi de l'autorisation préalable à l'exportation en fonction de l'espèce ciblée pour tout agrément à délivrer, la capitalisation et la mise en œuvre des recommandations des études réalisées par la Cellule de Redéploiement industriel(CRI) sur l'industrie halieutique, la création d'un fonds de soutien des entreprises en difficulté, la redéfinition des missions de la CRII.
- La mise en place des pôles de transformation halieutique industrielle et artisanale qui s'intéressera au renforcement de la Cellule de veille technologique et de promotion des produits, la création de sites pilotes modernes de transformation artisanale, la création de labels d'origine pour la promotion, la traçabilité et la durabilité de la qualité des produits transformés.

#### - **Développement de l'aquaculture**

Le développement de l'aquaculture est une option forte du gouvernement pour servir d'alternative face à la pression exercée sur la pêche maritime, contribuer à la satisfaction de la demande nationale de poisson et relever le niveau d'emplois et de revenus en milieu rural. Pour arriver à ce résultat, les axes suivants sont préconisés :

- La mise en place des conditions d'attraction des investissements privés : les lignes d'action de cet axe sont : La mise en place d'un régime juridique et économique favorable au développement de l'aquaculture, la réalisation d'actions de promotion de l'aquaculture, l'identification, la sécurisation et l'aménagement d'espaces dédiés à l'activité aquacole, le renforcement de la Coopération en matière d'Aquaculture.
- Le renforcement des compétences techniques des acteurs qui devra passer par le renforcement des capacités des structures d'encadrement et des producteurs, la mise en place d'un programme de recherche en appui au développement de

l'aquaculture, l'organisation et la professionnalisation des acteurs de la filière aquacole.

- La mise en place d'infrastructures de soutien au développement de l'aquaculture, un préalable qui nécessite le renforcement des infrastructures de base de production (fabriques d'aliment, écloseries, ouvrages de maîtrise de l'eau), la promotion d'une aquaculture marine, l'élaboration de plans d'aménagement et la promotion d'activités de revitalisation et de repeuplement.

La mise en œuvre de ce programme se fera par la Direction des Pêches maritime (DPM), la Direction de la Pêche Continentale (DPC), la Direction de la Protection et de la Surveillance des pêches (DPSP), la Direction des Industries de Transformation de la Pêche (DITP), l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA), la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins (DGEFM) et le Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture (CNFTPA).

## **1.2. Présentation du cadre de performance du programme**

Le programme met en œuvre la politique du gouvernement en matière de pêche et d'aquaculture. Il rend disponible l'information sur l'état des ressources halieutiques et assure de leur exploitation durable. Il s'occupe de la protection et de la surveillance des pêches ainsi que du développement de l'aquaculture.

Le cadre de performance pour la mesure des rendements du programme est présenté par le tableau ci-après :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Entité responsable	Référence 2018	Cibles	
								2020	2021
Régénérer et pérenniser la rente halieutique	Les principaux stocks sont évalués	Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Le potentiel exploitable des principaux stocks (poulpe, crevette profonde, sardinelle, etc.)	Comptage	Rapport d'évaluation	CRODT	0 Poulpe : Crevette profonde : 2443 T Sardinelle :	4	6
	Les mesures de gestion et d'accès à la ressource sont élaborées, adaptées et appliquées		Le nombre de plans d'aménagement élaborés et mis en œuvre	Comptage	Document de plans d'aménagement	DPM-DPC	2 (crevette profonde, poulpe)	2 (crevette profonde, poulpe)	3 (crevette profonde, poulpe)
	La surveillance et la sécurité de la pêche artisanale sont renforcées		La proportion (d'embarcations / navires) détectées et observées ayant été contrôlés	Rapport entre le nombre d'embarcations et navire inspectés et le nombre de navire ou embarcations détectés et observé	Rapport d'inspection de la DPSP	DPSP	89%	90%	95%
Augmenter la valeur ajoutée de la production halieutique et aquacole	Les produits halieutiques et aquacoles sont mieux valorisés	Valorisation de la production halieutique et aquacole	Part des produits élaborés dans les exportations	Rapport entre volume de produit élaboré et volume total exporté (%)	Rapport statistique DITP	DITP	9	12	15
			Le volume des produits transformés artisanalement	Somme totale de la production transformée artisanalement (T)	Rapport DPM	DPM	38 924	42 000	43 000
Augmenter la production aquacole	Les conditions d'exploitation des bassins piscicoles sont améliorées	Développement de l'aquaculture	Volume de la production aquacole	Somme totale de la production	Rapport ANA	ANA	1018 tonnes		
	Les conditions d'attraction des investissements privés sont améliorées		Evolution des investissements privés	Rapport entre les investissements privés et les investissements totaux	Rapport ANA	ANA			

## I. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

### 2.1. Récapitulatif des crédits du Programme par nature de dépense et coût

Nature de dépense	AE	CP
Personnel		854 983 820
Biens et services		397 430 866
Transferts Courants		964 000 000
Investissement exécuté par l'Etat	27 194 133 112	5 740 559 540
Transferts en Capital	33 075 000 000	2 430 000 000
<b>Total</b>	<b>60 269 133 112</b>	<b>10 386 974 226</b>

## 2.2- Présentation des crédits du programme par actions et par nature économique de dépense

Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Gestion durable des ressources halieutiques & restauration habitats		363 480 466	164 000 000	2 780 733 776	450 559 540	23 075 000 000	1 585 000 000	25 855 733 776	2 563 040 006
Valorisation de la production halieutique et aquacole		11 834 000	100 000 000	24 413 399 336	5 290 000 000			24 413 399 336	5 401 834 000
Développement de l'Aquaculture		4 116 400	700 000 000			10 000 000 000	845 000 000	10 000 000 000	1 549 116 400
Action support	854 983 820								854 983 820
<b>TOTAL</b>	<b>854 983 820</b>	<b>379 430 866</b>	<b>964 000 000</b>	<b>27 194 133 112</b>	<b>5 740 559 540</b>	<b>33 075 000 000</b>	<b>2 430 000 000</b>	<b>60 269 133 112</b>	<b>10 368 974 226</b>

## 2.3. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			854 983 820		
Biens et services			397 430 000		
Transferts courants			964 000 000		
Investissements exécutés par l'Etat					
AE			27 194 133 112		
CP			5 740 559 540		
Transferts en capital					
AE			33 075 000 000		
CP			2 430 000 000		
<b>Total</b>			<b>10 368 974 226</b>		

## 2.3. Justification des dépenses par nature

### a. Dépenses de personnel

Répartition des dépenses de personnel du programme par emplois et coût

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pêche et Aquaculture	Action support	Hierarchie A	72	330 211 848
Pêche et Aquaculture	Action support	Hierarchie B	145	474 582 972
Pêche et Aquaculture	Action support	Hierarchie C	15	32 354 000
Pêche et Aquaculture	Action support	Hierarchie D	9	17 835 000
<b>Total Pêche et Aquaculture</b>			<b>241</b>	<b>854 983 820</b>

#### b. Dépenses de biens et services

Activités	2019	2020	Variations
Assurer la collecte des données statistiques	204 425 000	204 425 000	0
Gérer et exploiter les fonds marins	15 129 000	13 478 000	-1 651 000
Elaborer les plans d'aménagement et de gestion des pêches	39 010 000	36 137 866	- 2 872 134
Former les agents techniques des pêches	10 432 000	9 156 000	- 1 276 000
Effectuer le suivi contrôle et surveillance	109 730 000	99 923 600	-9 908 400
Effectuer le contrôle sanitaire des produits	14 084 000	11 834 000	-2 250 000
Promouvoir l'aquaculture	4 279 000	4 116 400	-162 600

#### c. Dépenses de transferts courants

Chapitre	2019	2020	Variations
Centre National de Formation des Techniciens de la Pêche	14 000 000	14 000 000	0
Agence nationale de l'Aquaculture	700 000 000	700 000 000	0
FONDS DE REDEPLOIEMENT INDUSTRIELLE		100 000 000	
Centre de recherche océanographique de Dakar Thiaroye CRODT		150 000 000	

#### d. Dépenses d'investissement

- *Tableau de budgétisation des projets*

Projets	Montants		Variations	Justifications
	2019	2020		
Programme de développement de la pêche continentale	100 000 000	160 559 540	60 559 540	
Chaine de froid : phase 2	250 000 000	250 000 000	0	
Construction infrastructures et Acquisition matériels pêche		540 000 000	540 000 000	
Motorisation des pirogues	1 500 000 000	1 500 000 000	0	
Projet de développement de la pêche artisanale	492 000 000	585 000 000	93 000 000	
Suivi de la ressource	150 000 000	150 000 000	0	
Fonds de redéploiement industriel	100 000 000	0	-100 000 000	
Réhabilitation, construction et équipement des services régionaux	600 000 000	290 000 000		

## 2.7. Répartition des dépenses d'investissement par action

### Tableau des échéanciers AE associées aux CP

Ex ; *acquaculture PSE, suivi de la ressource, developpement peche continentale bassins du crodt.....*

Action	Activité /projet	Montant exécuté en 2018		Montant 2019		Montant 2020		Variations		Justifications	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Appui à la mise en œuvre de la politique sectorielle(UE)			492 000 000	492 000 000	585 000 000	585 000 000				
	Programme de développement de la pêche continentale			100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000				
	Motorisation des pirogues			1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000				
	Suivi de la ressource			150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000				
Valorisation de la production halieutique et aquacole	Programme chaine de froid : phase 2			250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000				
	Construction d'infrastructures et d'acquisition de matériels et équipements de pêche			795 000 000	795 000 000	785 559 540	785 559 540				
développement de l'aquaculture	Projet Aquaculture/PSE			500 000 000	500 000 000	500 000 000	500 000 000				

## 2.4 Présentation des structures autonomes rattachées

### Agence nationale de l'aquaculture (ANA)

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
développement de l'aquaculture	Projet Aquaculture/PSE	845 000 000	Les conditions d'attraction des investissements privés sont améliorées	Evolution des investissements privés	
	Former et suivre les acteurs de l'aquaculture	700 000 000	Les conditions d'exploitation des bassins piscicoles sont améliorées	Volume de la production aquacole	
<b>Total</b>		<b>1 545 000 000</b>			

### Centre de Formation des Techniciens de la Pêche et de l'Aquaculture (CNFTPA)

Action	Activités	Montants	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles 2020
gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats	Former les agents techniques des pêches	34 415 000	La formation des agents techniques de la pêche et de l'aquaculture est assurée	Nombre de diplômes délivrés	
<b>Total</b>		<b>34 415 000</b>			

# **PAP - PILOTAGE, COORDINATION ET GESTION ADMINISTRATIVE**

## **II. PRESENTATION DU PROGRAMME**

C'est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement dédiés au pilotage et à la coordination de la mise en œuvre des politiques publiques portées par le ministère. Dans un contexte de budget-programme, le programme « Pilotage, Coordination et Gestion administrative » mettra tout en œuvre pour impulser la culture de la performance. A cet effet, le programme assure l'évaluation de l'impact des politiques publiques. Il doit aussi prendre en compte, de manière plus efficace, les questions relatives au genre, à la protection sociale, à la nutrition à la sécurité alimentaire. Il cherchera à optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines et à s'assurer de la meilleure adéquation mission-moyens.

### **1.3. Objectif et stratégie du programme**

L'objectif du programme est d'améliorer la gouvernance des pêches et de l'économie maritime et de s'assurer de l'intégration des principes de gestion durable définis dans les politiques et programmes.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'améliorer la coordination administrative des programmes du MPEM ;
- d'évaluer la performance des programmes du MPEM.

Ce programme regroupe les structures transversales, telles que le Cabinet du Ministre, la Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE), la Cellule d'Études et de Planification (CEP), l'Inspection Interne, la Cellule de Redéploiement industriel et la Cellule de Passation des Marchés (CPM).

### **1.4. Présentation du cadre de performance du programme**

Le cadre de performance pour la mesure des rendements du programme est présenté par le tableau ci- après :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Entité responsable	Référence	Cibles		
								2020	2021	2022
Améliorer la coordination administrative des programmes du MPEM	Les documents budgétaires sont disponibles à temps et mieux élaborés	Coordination administrative	Taux d'exécution du budget (%)	Rapport entre le budget exécuté et le budget total	Rapport financier	DAGE	76	85	90	95
			Nombre de documents budgétaires produits (DPPD, PAP, RAP)	Comptage	Rapport administratif	CEP, DAGE	7	7	7	7
	Le cadre juridique et réglementaire du MPEM est renforcé		Nombre de textes législatifs ou réglementaires adoptés ou actualisés	Comptage	Rapport administratif	SG/CJ	0	2	2	2
Evaluer la performance des programmes du MPEM	Le suivi-évaluation et le contrôle interne des programmes sont assurés	Pilotage stratégique	Le nombre d'outils de planification et de suivi élaborés et/ou améliorés	Comptage	Rapport administratif	CEP	2	3	3	3
			Le plan de passation des marchés élaboré et mis en œuvre	Constat	Document de PPM	CPM	1	1	1	1
			Les procédures de gestion budgétaire et de passation des marchés sont respectées	Constat	Document de PPM	CPM, DAGE, II	Oui	Oui	Oui	Oui

### III. PRESENTATION DES CREDITS DU PROGRAMME

#### 2.1. Récapitulatif des crédits du Programme par nature de dépense et coût

Nature de dépense	AE	CP
Biens et services		175 937 500
Personnel		353 218 380
<b>Total</b>		<b>529 155 880</b>

#### .2- Présentation des crédits du programme par action et par nature économique de dépense

Actions	Personnel	Biens et services	Transferts courants	Investissements exécutés par l'Etat		Transferts en capital		Total général	
	CP	CP	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Coordination administrative	353 218 380	164 607 900							<b>517 826 280</b>
Pilotage stratégique		11 329 600							<b>11 329 600</b>
<b>TOTAL</b>	<b>353 218 380</b>	<b>175 937 500</b>							<b>529 155 880</b>

#### .3. Evolution des crédits du programme

Nature de dépense	Année 2018 (exécution)	2019 (LFI)	2020	Variation (2020)-(2019)	Justification
Personnel			353 218 380		
Biens et services			175 937 500		
Transferts courants					
Investissements exécutés par l'Etat					
AE					
CP					
Transferts en capital					
AE					
CP					
<b>Total</b>			<b>529 155 880</b>		

## 2.4. Justification des dépenses par nature

### a. Dépenses de personnel

libelle programme	libelle action	hierarchie	Effectif	Masse salariale
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie A	45	267 708 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie B	6	25 484 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie C	3	6 832 000
Pilotage, Coordination et Gestion administrative	Coordination administrative	Hierarchie D	12	53 194 380
<b>Total Pilotage, Coordination et Gestion administrative</b>			<b>66</b>	<b>353 218 380</b>

### b. Dépenses de biens et services

Activités	2019	2020	Variations
Aider à la prise de décision	20 777 000	371 361 980	350 584 980
effectuer investigations sur procédures adm et financière	7 162 000	10 872 000	3 710 000
effectuer mission suivi & évaluation projets & programmes	12 788 000	11 329 600	-1 458 400
Elaborer les documents de plan de passation	12 581 000	11 031 000	-1 550 000
Préparer et exécuter le budget	138 753 000	124 561 300	-14 191 700

### c. Dépenses de biens et services par chapitre

Chapitre	2019	2020	Variations
CABINET	20 777 000	18 143 600	-2 633 400
DAGE	138 753 000	124 561 300	-14 191 700
INSPECTION INTERNE	7 162 000	10 872 000	3 710 000
CEP	12 581 000	11 329 600	- 1 251 400
CPM	12 788 000	11 031 000	-1 757 000
<b>Total</b>	<b>191 061 000</b>	<b>175 937 500</b>	<b>-15 123 500</b>

# **PAP - PROGRAMME CAISSE D'ENCOURAGEMENT A LA PECHE ET A SES INDUSTRIES ANNEXES (CEPIA)**

## **PRESENTATION DU PROGRAMME CPIA**

La CEPIA est un compte d'affectation Spécial du Trésor ouvert dans les livres du payeur général du trésor depuis 1967. Ce compte est inscrit annuellement dans la loi de finances. Le fonctionnement de la CEPIA est assujéti au respect strict des rubriques du compte prévisionnel qui est établi en début de chaque année budgétaire. Son contenu se décline en poste de dépenses et de recettes.

La CEPIA regroupe plusieurs activités spécifiques s'inscrivant dans la mise en œuvre de la politique arrêtée en matière de pêche. Il s'agit notamment de :

- la réhabilitation et l'équipement des services déconcentrés du Ministère (Services régionaux et départementaux, postes de surveillance et de contrôle)
- la contribution aux frais de fonctionnement des unités de la marine nationale affectées à la surveillance des cotes
- l'appui aux activités des organisations professionnelles
- la prise en charge des observateurs de pêche et du personnel contractuel
- la contrepartie des accords de pêche avec les pays voisins (Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau...)
- le financement des études, de la formation diplômante et continue des agents

Les ressources de la CEPIA sont des ressources propres qui proviennent d'une part des cotisations des professionnels et d'autre part des produits de certaines redevances et amendes.

Les principales sources de recettes de la CEPIA sont les licences de pêche accordées aux navires, les amendes, transactions, saisies ou confiscations prononcées en matière de pêche, les cartes professionnelles délivrées aux mareyeurs et les permis de pêche artisanale.

### **1.1. Objectifs et stratégie du programme**

De manière générale, l'objectif visé est d'assurer un financement durable des investissements de soutien à la production et à la promotion des produits des pêches.

De manière spécifique, la CEPIA a pour objectifs :

- Réhabiliter et d'équiper les bâtiments administratifs à usage de bureau ;
- Appuyer et accompagner les organisations professionnelles ;

La stratégie de mise en œuvre de ce programme s'appuie sur l'objectif général qui est décliné en résultats attendus et en actions. Chaque action regroupe un ensemble d'activités et un indicateur de performance lui est arrimé pour apprécier le niveau d'atteinte des résultats.

Les actions suivantes ont été retenues pour mettre en œuvre ce programme :

- Appui aux structures de la pêche ;
- Soutien à la production.

Action	Activité	Chapitre	Montant 2020
Appui aux structures de la pêche	Appuyer les services et les organisations de pêche	CAISSE ENCOURAG. PECHE INDUSTRIES	921 000 000
Soutien à la production	Appuyer la production	CAISSE ENCOURAG. PECHE INDUSTRIES	379 000 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 300 000 000</b>

## 1.2 Présentation du cadre de performance CEPIA

Spécificités	Résultats attendus	Actions	Indicateurs	Mode de calcul	Méthode de collecte	Entité responsable	Référence	C	
								2020	2021
Les bureaux administratifs à bureau	Les bâtiments administratifs sont réhabilités et équipés	Investissement pour le secteur de la pêche	nombre de bâtiments réhabilités	Comptage	Rapport CEPIA	CEPIA	3	3	
			nombre de bâtiments équipés	Comptage	Rapport CEPIA	CEPIA	3	3	
Appuyer les organisations professionnelles	Les organisations professionnelles sont accompagnées	Soutien et promotion des produits de la pêche	Nombre d'accords pris en charge	Comptage	Rapport CEPIA	CEPIA	6	6	
			Le nombre d'organisations professionnelles appuyées	Comptage	Rapport CEPIA	CEPIA	5	7	9